

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

1o Indulgence de : " Notre-Dame de la Bonne Mort, p. p. n. "

N'y a-t-il pas une nouvelle invocation enrichie d'indulgence pour obtenir la grâce d'une bonne mort? J'aimerais à la connaître, ainsi que la valeur de l'indulgence.

Il existe plusieurs prières plus ou moins longues pour obtenir la grâce d'une bonne mort, et qui sont enrichies d'une indulgence de 100 (l'une de 200) jours, qu'on peut gagner une fois par jour. Mais comme il s'agit d'une invocation, on vise sans doute celle-ci : " Notre-Dame de la Bonne Mort, priez pour nous ", qui, récitée matin et soir, avec trois *Ave Maria*, fait gagner 300 jours d'indulgence.

Toutefois cette indulgence n'est pas *générale*, c'est-à-dire accordée à tous les fidèles en général, mais *particulière*, c'est-à-dire accordée seulement à une catégorie déterminée de fidèles. En effet, cette invocation est propre à l'Association de Notre-Dame de la Bonne Mort, et si tous les fidèles peuvent la réciter, les seuls associés peuvent en gagner l'indulgence (1).

2o Messes de " Requiem " en Carême

Il est difficile de s'entendre sur la permission ou la défense de chanter des messes de *Requiem* pendant le Carême. La *Semaine*

(1) Cette association, n'est pas inconnue de nos lecteurs. La *Semaine* en a parlé le 26 mai dernier. Le 21 juillet, elle publiait une lettre très bienveillante de notre saint Père le pape, dans laquelle, il disait: " Dépensez tous vos efforts à étendre cette association chaque jour de plus en plus et à la rendre partout florissante, tant par le nombre des associés que par l'éclat des vertus chrétiennes ". Les prêtres de Sainte-Marie, à qui est confiée cette association, ont obtenu de plusieurs de nos évêques la nomination d'un prêtre chargé de l'oeuvre. L'abbé Joseph Saint-Denis, est le zéléateur pour le diocèse de Montréal.